AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS- CHATEAU SAGEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 17 RUE DU VAL – 25 510 PIERREFONTAINE LES VARANS

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS- CHATEAU SAGEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 17 RUE DU VAL – 25 510 PIERREFONTAINE LES VARANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS - CHATEAU SAGEY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS- CHATEAU SAGEY à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS- CHATEAU SAGEY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 30 Avril 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
2 rue de la Croix de la Mission
25660 SAÔNE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

AGILIANCE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	52 850,70 €	27 958,07 €	24 892,63 €	33 472,20 €	Report à nouveau	104 767,33 €	114 122,78 €
					SIGREP Landresse	6 906,35 €	6 760,24 €
					Commune Pierrefontaine	50 104,52 €	53 719,46 €
					Commune Javiron	-2 656,71 €	-2 596,32 €
					SIVOS Reverotte	17 357,51 €	40 660,36 €
					EVS	-3 484,58 €	-3 484,58 €
Cautions	50,00 €		50,00 €	50,00 €	Subventions d'investissements	17 972,54 €	25 217,43 €
					Réserves	0,00 €	0,00 €
Autres titres	0,00 €		0,00 €		Résultat de l'exercice	740,55 €	-36 187,52 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**52 900,70 €**	**27 958,07 €**	**24 942,63 €**	**33 522,20 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**191 707,51 €**	**198 211,85 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	1 654,58 €	2 253,74 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	42 076,99 €	4 997,65 €	37 079,34 €	9 918,92 €	Dettes fournisseurs	48 203,34 €	48 523,21 €
Autres créances diverses	38 564,67 €		38 564,67 €	103 423,03 €	Autres dettes diverses	5 464,45 €	1 006,17 €
					Dettes fiscales et sociales	23 459,82 €	25 128,17 €
					Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Disponibilité	159 223,26 €		159 223,26 €	118 209,34 €			
Charges constatées d'avance	2 012,12 €		2 012,12 €	1 002,66 €	Pdt constatés d'avance	6 354,00 €	5 440,13 €
Parts Sociales	15 061,68 €		15 061,68 €	14 487,12 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**256 938,72 €**	**4 997,65 €**	**251 941,07 €**	**247 041,07 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**85 176,19 €**	**82 351,42 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**309 839,42 €**	**32 955,72 €**	**276 883,70 €**	**280 563,27 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**276 883,70 €**	**280 563,27 €**

Familles Rurales Château des Farfadets

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/24 au 31/12/24

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 840,00 €	2 660,00 €
Cotisations différents échelons	2 840,00 €	2 660,00 €
Ventes de biens et de services	205 367,93 €	196 698,50 €
Participation des familles	202 684,98 €	195 645,41 €
Participations diverses	2 682,95 €	1 053,09 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	0,00 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	86 444,64 €	89 997,81 €
Subvention Bonus Territoire CAF	34 135,47 €	34 135,47 €
CAF PSO	52 309,17 €	55 862,34 €
CAF PSU	0,00 €	0,00 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	139 171,68 €	159 334,62 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	4 509,00 €
Subventions fonct. Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. intercommunales	99 675,88 €	118 315,60 €
Subventions fonct. communales	39 495,80 €	34 510,02 €
Subventions fonct. Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. diverses	0,00 €	2 000,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	16 024,46 €	13 341,00 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	239,46 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	9 783,96 €
Reprises sur provision	16 024,46 €	3 317,58 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	216,05 €	239,14 €
Produits divers de gestion courante	5,65 €	16,65 €
UDAF Fds special	210,40 €	222,49 €
Total I	450 064,76 €	462 271,07 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 683,80 €	2 513,70 €
Cotisations différents échelons.	2 683,80 €	2 513,70 €
Achats	12 313,44 €	17 871,24 €
Alimentation Boisson	5 755,71 €	7 590,05 €
Fournitures d'activites	1 167,72 €	5 558,19 €
Fournitures d'entretien	2 050,39 €	2 608,54 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	301,42 €	409,08 €
Fournitures diverses	3 038,20 €	1 705,38 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remises accordées	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	217 369,93 €	211 001,43 €
Sous traitance repas	99 407,51 €	101 735,46 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	61,92 €	54,31 €
MAD locaux	16 106,00 €	16 106,00 €
Entretien et réparation	6 252,65 €	8 758,10 €
Prime d'assurance	2 204,23 €	2 639,72 €
Services extérieurs divers	0,00 €	0,00 €
MAD du personnel	73 159,94 €	64 681,28 €
Programme pedagogique	2 631,10 €	1 144,00 €
Honoraires	11 629,30 €	11 315,72 €
Transports	1 091,89 €	956,82 €
Hebergement	308,20 €	687,44 €
Reception restauration	231,30 €	108,00 €
Frais de deplacement	1 479,26 €	514,46 €
Frais de structure divers	2 806,63 €	2 300,12 €

Impôts, taxes et versements assimilés	178,95 €	0,00 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	178,95 €	0,00 €
Salaires et traitements	211 728,85 €	253 946,97 €
Rémunération du personnel	204 656,35 €	243 625,37 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 692,00 €	1 641,60 €
Formation du personnel	5 380,50 €	8 680,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	10 418,56 €	27 841,66 €
Dotation aux amortissements	8 579,57 €	9 333,31 €
Provision charges et risques divers	1 288,09 €	17 531,46 €
Provisions depart en retraite	550,90 €	976,89 €
Autres charges	135,39 €	143,86 €
Charges diverses de gestion courantes	5,39 €	1,86 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €
Cotisation UDAF	130,00 €	142,00 €
Total II	454 828,92 €	513 318,86 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-4 764,16 €**	**-51 047,79 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	3 197,47 €	2 692,87 €
Total III	3 197,47 €	2 692,87 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	402,80 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	402,80 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**2 794,67 €**	**2 692,87 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-1 969,49 €**	**-48 354,92 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Quote part de sub. equipement	7 244,89 €	7 789,76 €
Produits exceptionnels	182,37 €	2 090,50 €
Produits sur exercices anterieurs	1 730,67 €	3 419,44 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0,00 €
Total V	9 157,93 €	13 299,70 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	563,23 €	544,34 €
Charges sur exercices antérieurs	5 884,66 €	587,96 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0,00 €
Total VI	6 447,89 €	1 132,30 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**2 710,04 €**	**12 167,40 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Impots sur les sociétés	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**462 420,16 €**	**478 263,64 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**461 679,61 €**	**514 451,16 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**740,55 €**	**-36 187,52 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Pierrefontaine les Varans

Le : 04/04/2025

Nom et Qualité du signataire :

Pascale CHOPARD

AGILIANCE

Familles Rurales Château des Farfadets

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	741 €
Total du bilan	276 884 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Château des Farfadets est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :

- Les accueils de loisirs enfants et adolescents, sur les sites de Pierrefontaine, Landresse et Laviron
- Des activités socio-culturelles sur le site de Pierrefontaine

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

•Périscolaire :
-Construction d'une nouvelle organisation sur les différents périscolaires avec la mise à disposition d'une coordinatrice de Territoire Ouamar ORIOUCH
-Absence de la responsable de l'EVS sur 3 mois non remplacé. Des projets n'ont pas pu aboutir et ont du être remboursés à la CAF.
-Suspension de l'activité Action Jeunes par manque de référent
-Maintien des effectifs péri sur Landresse
-Baisse des effectifs sur LAVIRON
-Difficultés organisationnelles sur PLV avec une legère augmentation des effectifs (2 lieux de restauration, dépendance du collège pour la prise des repas)
-Forte baisse des effectifs sur les temps des mercredis et vacances (perte de confiance des familles)
•Partenaires :
-Le SIVOS a des difficultés à assurer ses versements de subventions (problème de gestion suite au départ de la DGS, il semblerait depuis quelques mois que la situation soit de nouveau sous contrôle). Nous devons pour autant être vigilant, d'autant plus que ce syndicat projette la construction d'un nouveau périscolaire. Le suivi financier n'est pas régulier et nous devons souvent fournir des éléments comptables ce qui engendre un travail supplémentaire pour Sarah. J'ai privilégié cette année les liens avec les élus, nombreuses réunions et explications données sur le fonctionnement et la réalité du terrain. A poursuivre.
-La commune de Laviron dit vouloir maintenir ouvert son périscolaire envers et contre tout, nous devons envisagé une fermeture de l'école avec un rapprochement au SIVOS.
-Le SIGRED est toujours un partenaire fort.
•Conseil d'Administration :
-3 membres seulement, qui pour autant ont pris à bras le corps la gestion des activités socio-culturelles. Le CA est identifié au sein du bassin de vie. Nous travaillons sur l'investissement de tout un chacun et sur la recherche de nouveaux bénévoles. Ce CA est toujours accompagné par des membres de la FD Départementale.

Rappel sur l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemblé générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	9 355,45 €
- Report à nouveau SIGREP de landresse	146,11 €
- Report à nouveau Commune Pierrefontaine	3 614,94 €
- Report à nouveau Commune Laviron	60,39 €
- Report à nouveau SIVOS Reverotte	23 302,85 €
- Report à nouveau EVS	- €
Total Résultat 2023 -	36 187,52 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 173,80 €	- €	- €	2 173,80 €
Matériel de transport	34 000,26 €	- €	- €	34 000,26 €
Matériel de bureau et informatique	12 639,52 €	- €	- €	12 639,52 €
Mobilier	4 037,12 €	- €	- €	4 037,12 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	52 850,70 €	- €	- €	52 850,70 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	440,86 €	434,76 €	- €	875,62 €
Matériel de transport	6 467,27 €	4 857,19 €	- €	11 324,45 €
Matériel de bureau et informatique	8 433,25 €	3 287,63 €	- €	11 720,88 €
Mobilier	4 037,12 €	- €	- €	4 037,12 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	19 378,50 €	8 579,57 €	- €	27 958,07 €

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	50,00 €	50,00 €	- €	- €
Sous Total	***50,00 €***	***50,00 €***	**- €**	**- €**
Usagers	39 279,52 €	39 279,52 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	24 333,65 €	24 333,65 €	- €	- €
Collectivités locales	10 329,29 €	10 329,29 €	- €	- €
Autres créances	6 699,20 €	6 699,20 €	- €	- €
Sous Total	***80 641,66 €***	***80 641,66 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	2 012,12 €	2 012,12 €		
Total créances	**82 703,78 €**	**82 703,78 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**2 012,12 €**
DEFI SITE INTERNET 01/01/25 AU 31/10/25	61,92 €
DEFI TABLETTE 01/01/25 AU 30/06/25	196,39 €
IDINFO CONTRAT MAINTEANCE 01/01/25 AU 30/09/25	522,00 €
DEFI MAINTENANCE PORTAIL 01/01/25 AU 30/04/25	41,53 €
UFCV - BAFD - DENIER ISABELLE	380,00 €
KOESIO ABONNEMENT 01/01/25 AU 31/03/25	810,28 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	5 110,27 €	- €	112,62 €	4 997,65 €
Provision des partenaires	13 473,69 €	- €	13 473,69 €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	18 583,96 €	**- €**	**13 586,31 €**	**4 997,65 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque (Avocat AL Oye et Pallet)				- €
Provision retraite	2 253,74 €	- €	599,16 €	1 654,58 €
	2 253,74 €	**- €**	**599,16 €**	**1 654,58 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Subventions d'investissements

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	42 666,09 €	- €	2 359,09 €	40 307,00 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	42 666,09 €	- €	2 359,09 €	40 307,00 €

Reprise des Subventions d'investissements

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	7 244,89 €	- 7 244,89 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	7 244,89 €	- 7 244,89 €

Etat des Dettes

DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	48 203,34 €	48 203,34 €	- €	- €
Autres dettes diverses	4 798,05 €	4 798,05 €	- €	- €
Dettes Usagers	666,40 €	666,40 €	- €	- €
Dettes Personnel	8 980,57 €	8 980,57 €	€	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	14 519,25 €	14 519,25 €	- €	€
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**77 167,61 €**	**77 167,61 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**77 167,61 €**	**77 167,61 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	6 354,00 €	6 354,00 €		
TOTAL GENERAL	**83 521,61 €**	**83 521,61 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**6 354 €**
ACTIVITE ADULTE 2024-2025	6 354,00 €

Factures Non Parvenues	**30 538 €**
Démat	44,90 €
CAC 2024	4 200,00 €
MAD EVS DE 09/2023 A 12/2023	986,43 €
MAD EVS DE 01 A 08/2024	2 112,09 €
MAD PERSO LANDRESSE 12/2024	642,76 €
MAD EVS 08 a 12/2024	1 056,05 €
Le monde des Saveurs d'Ana 11/2024	265,00 €
Le monde des Saveurs d'Ana 11/2025 FORFAIT NETTOYAGE	20,00 €
Le monde des Saveurs d'Ana 12/2024	215,00 €
Le monde des Saveurs d'Ana 12/2025 FORFAIT NETTOYAGE	15,00 €
MUSEE PEUGEOT	157,50 €
MAD Perso FD25	340,00 €
MAD OUAMAR DRIOUCH FD25	20 463,74 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	142	18,90 €	2 683,80 €
Cotisation association locale	142	1,10 €	156,20 €
		20,00 €	**2 840,00 €**

AGILIANCE AUDIT

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	563,23 €
ECART PAIE SALARIE SORTI	0,39 €
ABANDON DE CREANCE	482,84 €
ADHESIONS	80,00 €

Charges sur exercices antérieurs	5 884,66 €
KOESIO EX BUROCOM REGUL 2023	331,89 €
GGE JACQUET	134,01 €
AST 25	110,40 €
C2M 2023	425,20 €
Com Com des Portes du Haut Doubs 2023	158,72 €
Sub CAF EVS Equipement espace numerique itinérant	0,09 €
CAF PSO 2023 PLV EXTRA REGUL	216,31 €
CAF PSO 2023 PLV PERI REGUL	0,01 €
SUB EVS CONSOMMER AUTREMENT ANNULE	4 509,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	182 €
ABANDON DE CREANCES 2021 PEC MONTBELIARD MARECHAL	18 €
ABANDON DE CREANCE 2021 CROIX ROUGE FRANCAISE	10 €
ABANDON DE CREANCE 2021 CROIX ROUGE FRANCAISE 3 SERVICE DE	8 €
ABANDON DE CREANCE 2021 CHABOD SIMON	146 €

Produits sur exercices antérieurs	1 730,67 €
INTERET 2021 COMPTE TITRES	171,44 €
CHORUM JARJAT CAMILLE 28/09/23 AU 19/10/23	660,51 €
REGUL ORANGE 2020 - 2021	172,80 €
Mutuelle 2023 PAS DE DISPENSE - ABANDON CP	369,52 €
REGUL ATL CAF	0,91 €
CAF PSO 2022 REGUL	355,49 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	7 245 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	7,46	0,52
TOTAL	7,46	0,52

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2025

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	202 884,98 €
CAF	86 444,64 €
MSA	- €
Communes	39 495,80 €
Syndicats intercommunaux	99 675,88 €
Etat	- €
	428 301,30 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

AGILIANCE AUDIT